

CADRE LEGAL HARMONISE DES TIC EN AFRIQUE DE L'OUEST

Ouvert lundi, l'atelier sur le cadre légal harmonisé des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour l'Afrique de l'Ouest a clos, hier, à la salle de conférence de la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) à Lomé, ses travaux. Au terme de 48 heures de travaux, les délégués, venus des pays membres de la CEDEAO, se sont séparés sur une note de satisfaction générale.

L'atelier de Lomé, qui fait suite à un autre précédemment organisé à Ouagadougou au Burkina Faso dans le même domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), a consacré ses travaux sur des questions spécifiques. Elles ont concerné trois points inscrits comme lignes directrices dans un projet proposé par un consultant commis par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et

l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Ce sont la protection des données personnelles au niveau des TIC, le commerce électronique et la cyber criminalité.

Les participants ont ainsi, au niveau de chaque point, examiné les problèmes qu'il pose. Par exemple, à propos de la cyber criminalité, les maux fréquemment rencontrés à ce niveau sont ceux liés à la fraude, l'escroquerie, le trafic de drogue, la pédophilie...

S'agissant du commerce électronique, les experts



La table d'honneur à la clôture des travaux. M.

ont été d'avis qu'il connaît un grand déficit sur le continent, principalement en Afrique de l'Ouest. Comment procéder pour contrer la cyber criminalité, assurer la

protection des données personnelles dans le respect des Droits de l'Homme et encourager le commerce via internet, c'est à cela que les séminaristes ont essayé

Mercredi 12 Décembre 2007

é

DENYIGBA

DE-EJADE



Améléte (milieu).

d'apporter des propositions. Ces propositions sont contenues dans un dispositif appelé à codifier dorénavant la gestion des TIC dans l'espace UEMOA et CEDEAO.

Ledit dispositif, régi par un plan triennal d'action, devra être adopté dans un délai de douze mois par les chefs d'Etat et de gouvernement de la sous-région.

L'atelier a en outre approuvé l'organisation, en octobre 2008 à Lomé, du forum TIC AFRICA 2008 qui se veut une organisation pérenne destinée à offrir aux décideurs africains l'occasion d'explorer les meilleures voies de développement de l'Afrique par les TIC.

Une motion de remerciements à l'endroit du gouvernement et du peuple togolais a été lue à la fin des travaux clôturés par M. Améléte Toyitom, représentant le ministre de la Communication et de la Formation civique.

A. G.